

Publié le 14/12/2022



## DÉCISION DU MAIRE N° 22DG-097

### REVALORISATION DES TARIFS À COMPTER DU 01.01.2023 Médiathèque Saint-Exupéry

Le Maire de la commune des Ponts-de-Cé,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les dispositions des articles L 2122-22

**Vu** la délibération 20SE0306-01 du conseil municipal du 3 juin 2020, relative aux délégations du maire et d'une manière générale aux droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,

**Vu** la délibération n°22 du 21 décembre 2017, relative aux tarifs de la Médiathèque Saint-Exupéry, et par laquelle les révisions de tarifs se feraient par décision du Maire,

**Vu** la décision 20DG-104, revalorisant les tarifs de la médiathèque à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**Considérant** l'avis de la commission ressources en date du 6 décembre 2022,

**Considérant** qu'il y a lieu de réviser les tarifs,

#### DÉCIDE :

**Article 1 :** Les tarifs détaillés ci-dessous sont révisés comme suit et s'appliqueront à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

<b>Résidents et établissements des Ponts-de-Cé</b>		
Moins de 18 ans	Droits annuels d'inscription	<b>Gratuit</b>
Elèves et étudiants résidant ou scolarisés sur la commune	Droits annuels d'inscription	<b>Gratuit</b>
Demandeurs d'emploi	Droits annuels d'inscription	<b>Gratuit</b>
Minima sociaux (ASS, RSA, AAH, ASPA)	Droits annuels d'inscription	<b>Gratuit</b>
Etablissements scolaires, structures d'accueil et associations de la commune	Droits annuels d'inscription	<b>Gratuit</b>
Nouveaux arrivants	Droits annuels d'inscription	<b>11,70 €</b>
Adultes	Droits annuels d'inscription	<b>22,30 €</b>
Remplacement d'une carte d'inscription suite à la perte, au vol ou à la détérioration de sa carte	Unité	<b>2,10 €</b>
<b>Résidents Hors Commune</b>		

Enfants de moins de 18 ans et étudiants hors commune		<b>11,70 €</b>
Adultes hors commune		<b>28,60 €</b>
Remplacement d'une carte d'inscription suite à la perte, au vol ou à la détérioration de sa carte		<b>2,10 €</b>

<b>Régulation des collections : vente des ouvrages retirés du prêt</b>		
Lot de 10 revues	Document	<b>1,00 €</b>
Livres de poche ou livres petit format	Document	<b>1,00 €</b>
Albums	Document	<b>2,00 €</b>
Romans grand format	Document	<b>2,00 €</b>
Documentaires	Document	<b>2,00 €</b>
Bandes dessinées	Document	<b>2,00 €</b>
CD	Document	<b>2,00 €</b>
Ouvrages grand format (beaux livres)	Document	<b>5,00 €</b>

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des services et le trésorier sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Les Ponts de Cé, le 7 décembre 2022

**Le Maire,  
Jean-Paul PAVILLON**

